L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 70 RUE DE CHARTRES

TOUTES LES ÉDITIONS

SAMEDI MATIN, 2 MARS.

Suite de la Première Page.

Mr Goode, au nom du comité judiciaire, présente un rapport qui conclut à l'adoption du bill No 99 du Sénat, abrogeant les clauses 9 et 10 de la loi de 1874, lesquelles imposent une pénalité pour la vente, sans licences, de billets de loterie, mais comme l'abrogation de ces clauses soulève une question de finances et touche à des privilèges accordés, le comité d'avis de soumettre le bill au comité de finances.

Mr George demande que le Sénat revienne sur le vote par lequel a été repoussé, hier, l'amendement 19 de la Chambre à la constitution, amendement qui a trait à l'université; sa motion, après des débats qui sont une réputation de ceux d'hier, prévaut par un vote de 22 contre 4.

—Mr Texada propose que le Sénat revienne sur le vote par lequel la modification de Mr George a été rejetée. Cette modification déclare que le collège d'agriculture et celui des arts et métiers pourront être établis dans une autre partie de l'Etat qu'à la Nouvelle Orléans; sa motion prévaut, la modification de Mr George est adoptée et l'amendement 19 est accepté par un vote de 26 contre 3

Mr Grover, chairman du comité des corporations et des affaires de province, recommande l'adoption du bill No 308 du Sénat, relatif à l'échèvement d'un chemin public, de la station Bonnet au Bayou des Allemands, dans la paroisse St. Charles.

—

Le bill No 178 de la Chambre, qui prête deux millions de bons de l'Etat à la compagnie de chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique est, sur la proposition de Mr Grover, mis à l'ordre du jour de lundi prochain, à 1 heure.

—

Le bill No 210 du Sénat, autorisant le juri de police de la paroisse Morehouse à diminuer ou remettre le montant déterminé cautionnement déclaré forfaitaire est adopté.

Le bill No 94 de la Chambre, allouant cinq cents piastres à la société des saisiteurs de fruits des Etats du Golfe, est adopté.

Le bill No 128 de la Chambre, définissant les mots "marchands en gros et détaillants," et indiquant ceux qui sont ceux qui doivent acquitter une licence, est envoyé au comité de finances.

Le bill No 209 du Sénat—bill de M. Kelly—autorisant la Nile-Orléans à établir, par l'intermédiaire de ses administrateurs, un hôpital où devront être admises les personnes atteintes de la petite vérole, est adopté.—Les mots à enlever du texte avoir lieu dans les trente jours qui suivront l'adoption.

La considération du bill No 151 du Sénat fixant les limites du Anthiems ward de la paroisse Pointe Coupée, est remise à demain, après la lecture du compte-rendu de la séance d'aujourd'hui.

Le bill No 250 de la Chambre, incorporant la ville de Waterloo, dans la paroisse Pointe Coupée, est lu deux fois.

Le bill No 172 de la Chambre, incorporant le Home Hook and Ladder Fire Company No 1 of New Orleans, est adopté.

Est adopté, le bill No 192 du Sénat, autorisant les jurés de police à prohiber le débit et l'échange de boissons alcooliques, le dimanche, sans commettre le peuple. Il s'applique à toutes les villes incorporées.

Le bill No 93 du Sénat, abrogeant les clauses 9 et 10 de la loi de 1874 relative à la vente de billets de loterie, sans licence, est, sur la proposition de Mr Stubbs, envoyé au comité de finances.

Le bill No. 413 de la Chambre—bill du revenu—est soumis au comité de finances.

Le bill No. 451 de la Chambre, modifiant la loi relative à la ville de Bastrop, est adopté.

Le bill No. 98 du Sénat, qui a trait à l'achèvement d'un chemin public prétendant déjà station Boutté au Bayou des Allemands, dans la paroisse St-Charles, est appé, mais Mr Demas semble vainement d'obtenir un vote définitif.

La considération du bill relatif à l'incorporation de Donaldsonville est fixée à lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne à demain, samedi, à onze heures.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures par l'orateur Bush qui déclare un quorum présent, 89 membres ayant répondu à l'appel nominal.

Le bill No 155 du Sénat, ratifiant la réorganisation du chemin de fer Jackson et en coopération avec les chemins de fer de St. Louis et de Chicago est adopté finalement.

Le bill du Sénat, qui cède certains terrains marécageux appartenant à l'Etat, dans les paroisses Lafourche et Terrebonne, à ces paroisses, à la condition de les faire assainir, est pris en considération.

L'orateur Bush prend la parole et recommande l'adoption du bill sans plus de retard.

Il dit que les terrains marécageux sont cédés à 25 sous l'acre; et n'on a encore vaincu. L'Etat ne peut que gagner à faire cette expérience.

Mr Lyons, d'Est Feliciana, est opposé en principe à cette aliénation du domaine de l'Etat. Il croit que c'est établir un précédent dangereux. Le bill demande à être étudié par un comité. Sur motion de Mr Bush, d'Orléans, le bill est référé au comité sur les terres et les levées.

Mr Voorhies, d'Orléans, désire appeler la résolution qui change la représentation des districts sénatoriaux, des paroisses aux wards de l'Etat, comme question privilégiée.

Objection ayant été faite, la résolution reste sur le bureau en vertu des règlements.

Le bill No 296 de la Chambre pour amender l'acte incorporant la ville de Shreveport est pris en considération et donne lieu à quelques débats entre les membres de la délégation de la paroisse Caddo.

Plusieurs amendements présentés par M. Leonard, de Caddo, sont déposés sur le bureau et le bill est déclaré grossoyé.

M. Newsom, de Tangipahoa, présente un bill pour autoriser le jury de police de la paroisse Tangipahoa à prélever une taxe spéciale pour amortir sa dette flottante, passe ses trois lectures en vertu d'une dispensation des règlements et est finalement adopté.

Mr Berry d'Orléans présente un bill pour réorganiser le système financier de la Nouvelle-Orléans, pour pourvoir à l'amortissement de la dette et pour abolir le système des licences, etc. Référé au comité sur l'économie et la réforme.

Une communication de l'orateur Bush est lue, remerciant les membres de la Chambre de lui avoir voté une compensation additionnelle, comme membre du Bureau de Liquidation, du Bureau d'examen des élections et du Bureau des impressions, mais refusant de l'accepter.

LE BILL DU MOINDRE REGISTRE

est pris en considération.

Après quelques débats, la motion est faite de renvoyer le bill jusqu'à ce qu'on ait disposé du bill No 376 pour consulter le peuple relativement à une convention constitutionnelle.

Accordée par un vote de 67 oui contre 12 non.

Le bill No 376 est pris en considération.

Mr Kidd, de Jackson, dit qu'un sénateur lui faisait ouvertement, il y a deux jours, qu'une convention aurait pour résultat de renverser le gouvernement actuel. Ce n'est pas son avis. Le gouvernement dont Francis T. Nicholls est le chef honoré restera au pouvoir jusqu'à l'expiration de son terme. Le peuple qui l'a soutenu dans ses jours de péril ne l'abandonnera certes pas maintenant.

Une autre idée fausse, dit M. Kidd, c'est que les droits et les franchises des hommes de couleur seront mis en danger par une convention. Les droits accordés aux affranchis seront maintenus et ceux-ci n'ont pas rien de craindre la perévolution. Le peuple désire une convention et non pas des amendements à la Constitution. Les membres de cette Législature n'ont pas été élus pour proposer des amendements constitutionnels. Tel n'est pas leur mandat.

M. Newsom, de Tangipahoa, dit qu'il croit qu'il est le représentant du peuple, du moins il a été élu comme tel. Sa conviction est que le peuple ne veut pas d'une convention.

Mr Creecy, d'Orléans, dit que tout en étant opposé en principe à une convention constitutionnelle, parce qu'il croit que les amendements proposés sont suffisants pour le moment, il votera néanmoins pour ce bill, parce qu'il croit qu'on ne peut refuser au peuple le droit de décider s'il veut ou non une convention.

Mr Ryland, d'Ouest Feliciana, s'oppose au bill tel qu'il est rédigé.

Il propose d'amender en consultant le peuple simplement sur l'appel d'une convention sans pouvoir à l'élection de délégués à cette convention.

Mr Bowles, de Franklin, est décidément opposé à cet amendement qui rendrait deux élections nécessaires et qui coûterait pour le moins deux cent cinquante mille piastres à l'Etat.

Motion est faite alors d'où déposé l'amendement sur le bureau.

Oui—Cinquante.

Non—Cinquante-cinq.

La Chambre refuse d'ordonner le dépôt.

La question préalable est demandée sur l'adoption de l'amendement.

Après des motions et des appels de la décision de l'Orateur, la question préalable est restée et la séance est levée jusqu'à sept heures du soir.

SÉANCE DU SOIR.

La Chambre s'assemble à sept heures et demie; au quorum présent.

M. Kidd demande la parole pour un fait personnel et à propos d'un télégramme de la Nouvelle-Orléans publié dans le *Herald* du 28. Il prétend que son fait le plus saillant qui ait été cité en faveur du bill de la convention, comme l'intimidation qui pesait résulter de ce télégramme, les partisans de la convention étant pour cela obligés de modifier sensiblement leur ligne de bataille.

RAPPORTS DU COMITÉ.

Lorsqu'il sera les chemins de fer doit, en ce qu'il ne pas le R. R., qui doit relier la Nouvelle-Orléans, pive droite, qui chemin de fer Pontchartrain R. R.